

CONSEIL MUNICIPAL

du 18 décembre 2017

ABSENTS : M. BRIMONT Marc (pouvoir à MME SAYER Fanny)
M. QUENARDEL Michel
M. CORBLIN Laurent

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- ❖ **DÉCIDE de procéder** aux virements de crédits suivants pour la clôture du budget annexe du lotissement « Les Bas de Ludes » :

SECTION INVESTISSEMENT :

Chapitre	Compte	Nature	Montant
040	3354 (dépenses)	Etudes et prestations de services	+ 1 574 665.00 €
040	3354 (recettes)	Etudes et prestations de services	+ 1 574 665.00 €

SECTION FONCTIONNEMENT :

Chapitre	Compte	Nature	Montant
042	71355 (recettes)	Variation des stocks de terrains aménagés	+ 1 574 665.00 €
042	7133 (dépenses)	Variation des encours de production de biens	+ 1 574 665.00 €

Ces écritures comptables permettent de solder l'excédent du lotissement « Les Bas de Ludes » d'un montant de **706 352.99 €** et de le reverser sur le budget de la commune.

Pour rappel, sur l'exercice 2016, un excédent partiel d'un montant de **502 667.00 €** a été viré sur l'entité comptable de la commune. (Voir compte-rendu du 03 avril 2017).

Le budget du lotissement a dégagé en totalité un bénéfice net de **1 209 019.99 €**.

- ❖ **ACCEPTE** de souscrire au 1^{er} janvier 2018 pour une durée de quatre ans, au contrat groupe d'assurance statutaire signé entre le centre de gestion de la Marne et CNP assurance pour la couverture des agents CNRACL.
- ❖ **DÉCIDE** d'allouer une subvention d'un montant de 20 000 € pour l'association « Société de Tir de Ludes » pour versement courant avril 2018.

Questions diverses :

- Une demande de devis a été faite auprès de l'Office Nationale des Forêts pour une taille et un élagage des arbres de la propriété forestière communale en bordure de la RD 9 au Craon de Ludes. Les propriétaires riverains sont également dans l'obligation de procéder à cette opération par sécurité routière sur la demande du Département.
- Lancement de trois courriers pour retenir un architecte qui aura en charge la maîtrise d'œuvre pour la réfection de l'ancienne poste dans son ensemble. (rez-de-chaussée : cellule commerciale pour un salon de coiffure, à l'étage : un appartement).
- Bilan de la réunion avec le Parc Naturel Régional et L'Office National des Forêts : Restauration des mares ombragées par les arbres et comblées par les feuilles au lieudit « Les Bois Mineurs ». Début 2018, le PNR débutera par un inventaire amphibiens et floristiques avant les travaux de coupe de certains arbres et curages des mares sous la vigilance de l'ONF. L'Agence de l'Eau, la Région Grand-Est et l'Etat financent en totalité ces travaux de préservation.
- Rappel : Vœux du Maire le vendredi 5 janvier à 18h30 à la salle des fêtes.

- Exposé sur le déploiement de la fibre optique pour le Grand Est avec un calendrier prévisionnel de couverture pour chaque foyer fin 2023. Après appel à concurrence, le concessionnaire retenu pour cette opération se nomme LOSANGE.
- Un monument cinéraire en forme de livre d'un montant de 2 832 € TTC prendra place au jardin du souvenir permettant d'inscrire le nom des défunts sur plaque.
- Dès septembre 2018, l'application des 4 jours scolaires sera de rigueur. Les nouveaux horaires de classe seront à déterminer.
- Le Lions Clubs Reims Millesime propose d'offrir à la commune de Ludes une boîte à livres qui sera installée sous l'abribus.
- La prochaine gazette verra le jour mi-février.

LE MAIRE, Nicolas RULLAND